



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

Séance ordinaire du 29 septembre 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-neuf septembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Ali BOUGAA, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Serge GOUGEROT qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN ;
Marie-Claude CLAIN qui avait donné son pouvoir à Françoise LESCOËT ;
Adeline GELYS qui avait donné son pouvoir à Benoît DUFOUR ;
Yasmine MESSAOUDI qui avait donné son pouvoir à Christelle ZAMI ;

EXCUSÉ : Henri POIRSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Françoise LESCOËT.

OBJET : ACQUISITION AMIABLE DE PARCELLES SITUÉES 32 RUE D'ÉRAGNY
AUPRÈS DE L'ÉTAT

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code civil et notamment le Titre VI du Livre III relatif à la vente ;

VU l'avis des Domaines en date du 10 juin 2022 ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

VU l'avis de la commission municipale du 22 septembre 2022 ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN rapportant la volonté de l'Etat, propriétaire, de vendre les parcelles cadastrées BT 107 à 111 situées 32 rue d'Eragny à Saint-Ouen l'Aumône ;

CONSIDÉRANT que la Commune a fait part de son intérêt pour acquérir les parcelles cadastrées BT n°110, d'une contenance de 125 m² et BT 111, d'une contenance de 263 m², étant constitutives du chemin d'accès menant aux jardins ouvriers de la SNCF ;

CONSIDÉRANT qu'après consultation des Domaines, un accord est intervenu entre la ville et Grand Paris Aménagement, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, sur le prix de cession total fixé à 501 € (cinq cent un euros) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ ;

AUTORISE le Maire ou son représentant dument habilité à signer l'acte de vente correspondant aux parcelles cadastrées BT n°110, d'une contenance de 125 m² et BT 111, d'une contenance de 263 m² pour un montant total de 501 € (cinq cent un euros).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 20/10/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance

Françoise LESCOËT